



DEB 2023-9

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401008-20230703-2023-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/07/2023

République Française
Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE LA ROQUE ALRIC**

Le 3 juillet 2023 à 18h30 se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur José LINHARES, maire de la commune de La Roque Alric.

Etaient présents : LINHARES José, LAGUNA Elodie, HEREDIA Justine, LINHARES Tiffanie et SEVIN Rolland.

Etaient absents : THOMAS SOUMILLE Coraline (pouvoir donné à HEREDIA Justine), CASADO ESCOBAR Sylvia.

Secrétaire de séance : HEREDIA Justine

Objet : Approbation du fonds de concours patrimoine pour la restauration de la chapelle Saint Michel

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-08 du 24/03/2021,

Vu la délibération n°143-21 du Conseil Communautaire du 04/10/2021,

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de la chapelle Saint Michel en 2021 ont bénéficiés de l'octroi d'un fonds de concours patrimoine d'un montant de 6 146.30 €.

Montant des travaux TTC	22 078 €
SUBVENTIONS VERSÉES À LA COMMUNE	
FDACV (Conseil Départemental de Vaucluse)	9 415,52 €
Reste à charge pour la commune après subvention	12 662,48 €
Fonds de concours patrimoine 2021	6 146,30 €

Afin d'obtenir ce fonds de concours, il convient de prendre une délibération pour approuver le versement de ce fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Le Maire entendu,

Approuve le versement par la CoVe d'un fonds de concours patrimoine d'un montant de 6 146,30 €.

Pour : 6 | Contre : 0 | Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

La Roque Alric, le 5 juillet 2023

La secrétaire de séance,

HEREDIA Justine



Le Maire,

José LINHARES

